

NORMES DE SAISIE DES ADRESSES

Pour une adresse efficace nous vous rappelons qu'il faut respecter les normes de présentation de La Poste.

Les informations permettant la remise du courrier doivent être ordonnées de l'information principale à l'information complémentaire en remontant de la ligne 5 code postal/ville à la ligne 2 adresse :

IDENTIFICATION DU POINT DE REMISE

N° Appartement – Étage – Couloir – Escalier

COMPLÉMENT DE LOCALISATION DE LA CONSTRUCTION

Résidence – Immeuble – Bâtiment - Entrée

N° et LIBELLÉ DE LA VOIE

ADRESSE

Adresse	ENTREE A BATIMENT B
	RESIDENCE LES JONQUILLES
	25 RUE DES FLEURS
CP/Ville	33500 LIBOURNE
Pays	FRANCE

ADRESSE

Adresse	CHEZ MIREILLE COUPEAU APPARTEMENT 2
	ENTREE A BATIMENT LES JONQUILLES
	25 RUE DES FLEURS
CP/Ville	33500 LIBOURNE
Pays	FRANCE

IDENTIFICATION DU POINT DE REMISE

N° Appartement – Étage – Couloir – Escalier

Résidence – Immeuble – Bâtiment - Entrée

N° et LIBELLÉ DE LA VOIE

SERVICE DE DISTRIBUTION

Boîte postale - Poste restante – Lieu-dit dont les voies sont baptisées

ADRESSE

Adresse	ENTREE A BATIMENT LES JONQUILLES
	25 RUE DES FLEURS
	BP 40122
CP/Ville	33504 LIBOURNE CEDEX
Pays	FRANCE

BIEN SÛR si une ou deux lignes sont seulement nécessaires commencer la saisie par la ligne 2. À l'édition la ou les lignes non utilisées seront supprimées

ADRESSE

Adresse	RESIDENCE LES JONQUILLES
	25 RUE DES FLEURS
CP/Ville	33500 LIBOURNE
Pays	FRANCE

QUELQUES PRÉCISIONS SUR LA RÉDACTION DES ADRESSES :

Les lignes 2-3-4 permettent la saisie de 38 caractères blancs compris.

Pour la ligne dite de distribution qui accueille la voie, elle est composée en : 5 caractères ou espaces maximum pour le numéro de la voie

- soit de 0 à 4 caractères numériques
- soit de 1 à 3 caractères numériques suivis d'un espace et d'un caractère alphabétique correspondant à l'abréviation de BIS (B), TER (T) et QUATER (Q) ou à A,B,C,D... lorsque ces caractères complètent le numéro de rue.

Dans le cas où les numéros dans la voie se compose d'une série de numéros, il est demandé de ne conserver que le premier numéro (ex. 15 pour 15/17 ou 17 pour 17 à 21).

- Un espace.
- Le libellé de la voie sur 32 caractères ou espaces maximum.

Si le libellé de la voie est trop long, il convient d'abrégé dans l'ordre de priorité suivant :

- le type de voie BOULEVARD devient BD...
- puis les titres religieux, civils ou militaires : MARECHAL devient MAL...
- supprimer les articles, les particules...

ATTENTION les noms ne sont abrégés qu'en dernier ressort et le dernier mot du nom de la voie qu'il soit alphabétique ou numérique, NE DOIT JAMAIS ÊTRE ABRÉGÉ.

QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR UNE PARFAITE PRÉSENTATION DES LICENCES :

Pour les patronymes :

N'hésitez pas à utiliser les CAPITALS ACCENTUÉES.

Pour les prénoms :

veillez à mentionner les MINUSCULES ACCENTUÉES

et pour les prénoms composés n'oubliez pas le TIRET (-)